

Concours d'ingénieur d'études externe – Session 2022
Phase d'admissibilité
BAP J – Emploi type : Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la
recherche

Rapport du président de jury

Au titre de la session 2022, huit postes d'ingénieurs d'études « Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche » (BAP J – J2B43) sont offerts au concours externe. Le jury d'admissibilité a étudié quarante-huit dossiers dont 71 % déposés par des femmes et 29 % par des hommes et a déclaré admissibles dix-sept candidats soit 35,4 % des inscrits (13 femmes et 4 hommes).

Le jury – composé de six membres – réunissait des personnes disposant d'un haut niveau d'expertise et d'une solide expérience dans les champs d'activités couverts par la famille d'activité professionnelle et l'emploi-type.

Il a tout d'abord été établi une grille d'évaluation fondée sur les activités et compétences principales de l'emploi-type qui a été utilisée pour l'évaluation des dossiers. Ces derniers ont tous été examinés de manière approfondie par au moins deux membres du jury, certains dossiers ayant pu requérir une analyse par les autres binômes. A l'issue de cette phase, le jury a ensuite travaillé de manière collégiale afin de croiser les analyses sur l'ensemble des dossiers et, en particulier, procéder à l'harmonisation des notations.

Pour ce qui touche au niveau d'études, et même si le diplôme exigé pour concourir à des fonctions d'ingénieur d'études est celui de licence, le jury note que la plupart des candidates et candidats étaient titulaires d'un master ou d'un doctorat.

Le jury relève par ailleurs une hétérogénéité des dossiers. Si certains témoignent d'un niveau de candidature excellent et ce tant dans le fond, dans la forme que dans l'adéquation avec l'emploi-type, il est regrettable que d'autres, peu nombreux certes, souffrent d'importantes insuffisances – dossiers quasiment vierges, absence de rédaction pour se contenter d'une simple liste décrivant les compétences et expériences, syntaxe et orthographe parfois approximatives – incompatibles avec le niveau attendu pour un personnel de catégorie A de la fonction publique.

Pour quelques candidatures, une grande méconnaissance de la nature des fonctions relevant de la filière ITRF a également pu être relevée.

Enfin, le jury souligne l'inadéquation de plusieurs dossiers avec la famille d'activité professionnelle et l'emploi-type et pense déceler notamment une confusion entre l'emploi-type « Chargé-e du partenariat et de la valorisation de la recherche » et d'autres relevant notamment des familles d'activités professionnelles « Médiation scientifique, culture et communication » ou « Information scientifique et technique, documentation et collections patrimoniales ».

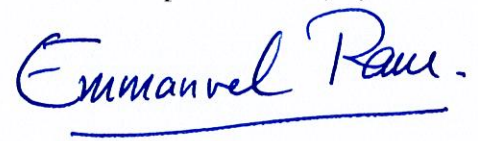
Au final, le jury préconise notamment aux futurs candidates et candidats d'élaborer leur dossier d'admissibilité en se documentant en amont sur les métiers de la filière ITRF. De nombreuses informations sont par exemple disponibles dans la rubrique « Concours, emploi et carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche » du site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/concours-emploi-et-carrieres-dans-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-50219>).

Il les invite également à conduire une analyse approfondie de la nature du métier offert à tel ou tel concours en se référant notamment au répertoire des branches d'activités professionnelles et des emplois-types (<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr>).

Pour la constitution et la préparation du dossier lui-même, le jury souligne enfin que plusieurs ressources dont la lecture peut s'avérer utile et peut permettre d'identifier des erreurs à éviter – guides pratiques par exemple – existent et sont facilement disponibles sur Internet.

Fait à Dijon, le 15 juillet 2022

Le président du jury



Emmanuel Ranc

*
* *